

L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES

Atelier #7 : L'organisation de la gestion des matières résiduelles – 27 avril 2021

Les ateliers #4, #5, #6 et #7 ont abordé les enjeux relatifs à la planification, à l'opération et au financement de la gestion des matières résiduelles par les instances qui en ont la responsabilité, telles que les municipalités, les MRC, les communautés métropolitaines ainsi que les industries, commerces et institutions. Ils visaient également à identifier les défis des mécanismes actuels et à explorer les pistes de bonification.

Les énoncés ne sont en aucun cas des affirmations endossés par la commission d'enquête. Il peut même y avoir des énoncés tout à fait contraires à sa réflexion actuelle. L'approche par énoncé visait exclusivement à susciter des réactions et des interventions des participants à l'atelier.

1- Énoncé 1

Contexte: Actuellement, le taux de recyclage des matières organiques pour les industries, commerces et institutions (ICI) est faible (5% en 2018). Dans le cadre de sa stratégie de valorisation, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques prévoit introduire une obligation réglementaire de prise en charge des matières organiques par les ICI (PR4.1.0, p. 86).

La récupération obligatoire de toutes les matières organiques en provenance des ICI est réaliste.

Totalement d'accord	40 %
Plus ou moins d'accord	60 %
Plus ou moins en désaccord	0 %
Totalement en désaccord	0 %

15 répondant(e)s

2- Énoncé 2

La récupération des matières recyclables doit être rendue obligatoire pour les ICI.

Totalement d'accord	88 %
Plus ou moins d'accord	13 %
Plus ou moins en désaccord	2 %
Totalement en désaccord	0 %

16 répondant(e)s

3- Énoncé 3

Le coût plus élevé de la récupération par rapport à l'élimination est l'élément principal qui rend la récupération moins attrayante pour plusieurs ICI et le domaine de la construction.

Totalement d'accord	64 %
Plus ou moins d'accord	29 %
Plus ou moins en désaccord	7 %
Totalement en désaccord	0 %

14 répondant(e)s

4- Énoncé 4

Des programmes de REP doivent être mis en place pour l'ensemble des matériaux CRD.

Totalement d'accord	71 %
Plus ou moins d'accord	29 %
Plus ou moins en désaccord	0 %
Totalement en désaccord	0 %

14 répondant(e)s

5- Énoncé 5

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) devraient obligatoirement passer par un centre de tri de résidus de CRD.

Totalement d'accord	60 %
Plus ou moins d'accord	30 %
Plus ou moins en désaccord	10 %
Totalement en désaccord	0 %

10 répondants

6- Énoncé 6

Il est nécessaire d'obliger la déconstruction plutôt que la démolition dans le secteur de la construction.

Totalement d'accord	18 %
Plus ou moins d'accord	55 %
Plus ou moins en désaccord	9 %
Totalement en désaccord	18 %

11 répondant(e)s

7- Énoncé 7

Les municipalités devraient exiger des entrepreneurs le dépôt d'un plan de gestion des résidus de chantiers comme condition pour l'octroi d'un permis de construction.

Totalement d'accord	43 %
Plus ou moins d'accord	29 %
Plus ou moins en désaccord	29 %
Totalement en désaccord	0 %

14 répondant(e)s